

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 009, Numéro 023, Janvier-Mars 2026

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 9, numéro 23

Janvier-Mars 2026

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/ZEKN5403>

www.revue-is.org

GUERRES COMMERCIALES ENTRE ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET RESTE DU MONDE : UNE RELECTURE PAR LA THÉORIE DE LA STABILITÉ HÉGÉMONIQUE

AMURI N'SIMBO ASSUMANI

Chercheur en Economie Régionale et Internationale, Professeur Associé à l'Université de
Likasi/Haut-Katanga-RDC

RESUME

Cet article fait la relecture des principales guerres commerciales entre les États-Unis d'Amérique et, principalement, la Chine, sur la période entre 1920 et 2025, à la lumière de la théorie de la stabilité hégémonique, afin d'envisager l'avenir d'un système international, désormais pourvu d'une boussole (ordre multilatéral) plus que jamais contestée. La théorie de la stabilité hégémonique montre que les États-Unis sont une puissance hégémonique, initiateur et premier bénéficiaire du système multilatéral du commerce international de l'après-deuxième guerre mondiale. Actuellement, la Chine conteste leur leadership et ne leur permet plus de tirer bénéfice dudit ordre, ce qui justifie de nombreux déficits tant commerciaux que macroéconomiques ou encore sur les plans technologique ou stratégique. Dans l'entendement des États-Unis, la Chine profite d'un ordre auquel il n'a jamais contribué. C'est un passage clandestin, ce qui justifie des hostilités contre elle sous forme de droits de douane. Lorsque la Chine réagit, la guerre commerciale devient évidente et remet en cause le système multilatéral, un signe éloquent du déclin de l'hégémon (États-Unis). En attendant de relancer l'ordre multilatéral, l'incertitude est quasi totale, car le protectionnisme devient la norme. Ce qui consacre le jeu coopératif perdant-perdant.

Mots-clés : *Guerres commerciales, stabilité hégémonique, puissance émergente, multilatéralisme, ordre international.*

ABSTRACT

This article reviews the main trade wars between the United States of America and, primarily, China, over the period between 1920 and 2025, in light of the theory of hegemonic stability, in order to consider the future of an international system now equipped with a compass (multilateral order) that is more contested than ever. The theory of hegemonic stability shows that the United States is a hegemonic power, the initiator and primary beneficiary of the post-Second World War multilateral international trade system. Currently, China is challenging its leadership and no longer allowing it to benefit from this order, which justifies numerous trade, macroeconomic, technological and strategic deficits. In the United States' view, China is benefiting from an order to which it has never

contributed. It is a free rider, which justifies hostilities against it in the form of tariffs. When China reacts, the trade war becomes evident and calls into question the multilateral system, an eloquent sign of the decline of the hegemon (the United States). Until the multilateral order is revived, uncertainty reigns supreme, as protectionism becomes the norm. This enshrines the lose-lose cooperative game.

Keywords : *Trade wars, hegemonic stability, emerging power, multilateralism, international order.*

INTRODUCTION

Dans le cadre de leurs relations interétatiques, au sein du système international, les États ont, généralement, le choix entre l'interaction, la coopération, entrer en concurrence ou en conflit. De ces différentes options de relations s'établissant entre États, deux d'entre elles diamétralement opposées, la coopération et le conflit, attirent davantage notre attention, dans la présente réflexion, afin de faire une relecture, principalement, des causes et des conséquences des différentes guerres commerciales auxquelles ont été impliqués les États-Unis d'Amérique, la puissance dominante, issue de l'ordre multilatéral de l'après-deuxième guerre mondiale, et la Chine, la puissance émergente, ainsi que l'Union européenne, le Japon et le Canada, en tant que partenaires commerciaux non de moindre aux deux premières puissances concurrentes. Dans le souci de compléter cette analyse, envisager, également, les perspectives d'avenir de l'économie mondiale nous permettra d'atteindre son point culminant, car les guerres commerciales à récurrence constituent des symptômes révélateurs de l'état du système international, actuellement en crise de la gouvernance mondiale, à cause du déclin relatif de la puissance hégémonique (États-Unis d'Amérique).

De nombreux travaux ont été consacrés à la problématique des guerres commerciales, surtout entre les États-Unis d'Amérique et la Chine, car faisant partie de l'actualité dans le domaine de l'économie internationale. Pour Lukamba Ndjibu Stephane, cette guerre commerciale entre les deux puissances n'est qu'une de nombreuses facettes de leur rivalité¹. Il rappelle que l'Amérique a exercé le leadership du monde occidental depuis 1945. Après la chute de l'URSS, elle a été pendant une décennie l'unique superpuissance mondiale. Lukunga Ngomba Felly

¹ LUNKAMBA N. S., « De la guerre commerciale entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine et ses retombées sur l'économie internationale », dans *Revue Intelligence Stratégique*, no 007, Juillet-Décembre 2020, pp. 76-77

analyse ce conflit commercial entre les États-Unis et la Chine dans une logique d'une confrontation entre deux systèmes capitalistes dont l'un est libéral et l'autre dirigiste. Le premier, c'est-à-dire les États-Unis d'Amérique, joue au maintien de son leadership mondial économique et le second, c'est-à-dire la Chine, cherche à remettre en cause l'ordre économique mondial instauré par les États-Unis d'Amérique².

Dans le même registre, Bilolo Kabuebue Billy Paul et Mulumba Tshienda Cyprien Omer déclare qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine se déroule à travers la guerre des monnaies interposée et est portée sur trois fronts. Donald Trump veut tout d'abord réduire le déficit commercial entre son pays et la Chine. Puis, bloquer le transfert de technologie par des compagnies américaines à des entreprises chinoises. Enfin, il souhaite que la Chine arrête de brider sa devise qu'il juge à un niveau artificiellement bas³. Au-delà de l'escalade commerciale du bras de fer entre les États-Unis et la Chine, renchérissent les deux chercheurs, des aspects notamment diplomatique, technologique, militaire, et surtout géostratégique et monétaire s'invitent souvent dans le débat. Ils signalent par ailleurs que la Chine conteste la domination du pétrodollar sur le marché pétrolier, s'attaquant ainsi à ce qui fonde en grande partie la suprématie monétaire, mais aussi politique, normative et en dernière instance stratégique des États-Unis.

Enfin, Jean-Marc Siroen, pour sa part, révèle une certaine idée qui s'est installée depuis longtemps aux États-Unis, selon laquelle le libre-échange tel qu'il est appliqué par des institutions multilatérales, dans le cadre du GATT, hier, et aujourd'hui dans celui de l'OMC, ne servirait pas les intérêts américains. Il évoque, par ailleurs, l'arrimage de la vision commerciale de Donald Trump à une politique protectionniste fondée sur la théorie mercantiliste de la balance des paiements, pourtant dénoncée depuis quelques siècles par Hume, Montesquieu ou encore par

² LUKUNGA N. F., « Du capitalisme libéral au capitalisme socialiste d'Etat : analyse sur la guerre commerciale entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine et ses implications pour la Corée du Sud », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n°005, Juillet-Septembre 2019.

³ BILOLO K. B. et MULUMBA T. C., « La guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine : les dessous de cartes d'une guerre des monnaies piégée. Duel entre le Dollar et le renminbi », dans *Mouvements et Enjeux Sociaux-Revue Internationale des Dynamiques Sociales*, vol. 1, no 115, Octobre-Décembre 2020, pp. 1-2.

Adam Smith. Une théorie qui, de manière générale, ne rime pas avec la tendance du moment, à savoir la mondialisation⁴.

Contrairement à de nombreux travaux réalisés auparavant, celui-ci aborde la question des guerres commerciales auxquelles les États-Unis d'Amérique ont été impliqués contre ses partenaires commerciaux, notamment la Chine, sous le prisme de la théorie de la stabilité hégémonique (TSH) de Charles Kindleberger, dans le domaine de l'économie politique internationale (EPI). Au-delà de la configuration dans laquelle les États-Unis ont évolué, depuis la création de l'ordre multilatéral post-deuxième guerre mondiale, leur position dominante actuelle montre qu'ils sont la puissance hégémonique, et l'évolution et la position actuelle font de la Chine une puissance émergente contestant celle de la première. Cette position est renforcée par le propos de Françoise Nicolas déclarant qu'« il ne faut toutefois pas s'y tromper, si la guerre commerciale qui oppose les deux parties constitue la facette la plus visible de la rivalité sino-américaine, derrière les sanctions et contre-sanctions commerciales, c'est en réalité la course à la suprématie mondiale qui se joue et cette course se passe notamment par le contrôle technologique⁵ ».

Par ailleurs, de nombreux faits empiriques observés convergent vers la confirmation de la thèse selon laquelle l'ordre multilatéral en cours a été obtenu par la volonté des Américains pour servir leurs intérêts économiques, politiques et surtout pour la consolidation de leur leadership à l'échelle planétaire. Jean Marc Siroen, évoquant la motivation latente des États-Unis en faveur dudit ordre, renforce le choix de notre grille de lecture : « La fin de la Seconde Guerre mondiale voit en effet s'imposer un ordre multilatéral dont l'objectif explicite est d'éviter les guerres en s'attaquant à ses origines, tout particulièrement aux conflits commerciaux et monétaires qui auraient propagé la crise de 1929 et favorisé la mise en place de pouvoirs totalitaires, bellicistes et expansionnistes. Le multilatéralisme rooseveltien poursuivait aussi un objectif implicite : assurer aux États-Unis, leader bienveillant, le soin de fixer des règles qui, tout en restant favorables au monde, serviraient mieux les intérêts américains que la politique

⁴ SIROEN J. M., « La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine. Le multipartisme dans une impasse », dans *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol. XXI, no 2020, 2020, pp. 720-721.

⁵ NICOLAS F., « Le conflit commercial sino-américain, une guerre froide qui ne dit pas son nom ? », dans *Annuaire de Relations Internationales*, no, vol. XXI, 2020, p. 1.

isolationniste passée. Seule la promotion de cette dernière condition rendrait acceptable l'internationalisme des États-Unis aux yeux d'un électorat et d'un Congrès qui ne ressentent pas spontanément le besoin de se mêler des affaires du monde... »⁶

De manière sommaire et opérationnelle, cette théorie de la stabilité hégémonique (TSH) de Charles Kindleberger se décline en trois propositions⁷. D'abord, pour qu'un ordre économique international (coopération interétatique sur le commerce international) soit stable (garantir le libre-échange), le soutien d'une puissance hégémonique (États-Unis d'Amérique) est requis. Ensuite, la puissance hégémonique doit initier la création d'un bien public international, dans ce cas de figure, le libre-échange (l'implication des USA sur le GATT et la création de l'OMC). Enfin, le déclin relatif de la puissance hégémonique (déficits structurels commerciaux et macroéconomiques, pertes industrielles et délocalisations, coûts de sécurité et de contrôle frontalier, contrainte à la souveraineté politique, coût d'opportunité géopolitique, coûts environnementaux et sociaux) va entraîner l'instabilité et des conflits économiques (de nombreuses guerres commerciales où les USA sont impliqués de manière répétitive) dans le système international, entraînant de l'incertitude.

Pour être élu président des États-Unis, aussi bien lors de son premier comme du second mandat, Donald Trump a convaincu son électorat sur base d'un programme protectionniste. Ses principaux slogans de campagne sont éloquentes et révélateurs de son état d'esprit et de la volonté de son électorat : « America First » ou encore « Make America great again ». Par conséquent, ses deux mandats resteront à jamais gravés dans la mémoire de l'humanité tout entière à cause de la fréquence, de l'ampleur ou encore des menaces des surtaxes imposées principalement à la Chine, et relativement aux autres partenaires commerciaux, exportateurs des biens et services vers les États-Unis d'Amérique.

À titre illustratif, l'amplitude de ces surtaxes a varié entre 10 % et plus ou moins 145 %. Par ailleurs, en refusant de se soumettre à l'organe chargé de résoudre les différends entre pays membres auprès de l'OMC, les États-Unis ont

⁶ SIROEN J. M., *Art. cit.*, p. 720.

⁷ STEPHANE P. et DESCHENES D., *Introductions aux relations internationales. Théories, pratiques et enjeux*. Ed. Chenelière Education, Québec, 2009, p. 32.

donc décidé de considérer cette institution internationale comme partie au conflit. Ce que confirme également Jean-Marc Siroen lorsqu'il accuse cette puissance de déclencher une guerre commerciale visant également à affaiblir l'OMC et à l'exposer à ses contradictions ainsi qu'aux insuffisances de ses textes.

En interrogeant l'histoire économique mondiale récente sur les principales causes des guerres commerciales ayant opposé les États-Unis d'Amérique et ses principaux partenaires commerciaux, il ressort que les causes sont diverses et se résument non seulement autour des questions de puissance (rivalité stratégique et globale ou défense de la puissance stratégique nationale, conflit sur les normes sanitaires), mais également autour de celles de richesse (crise économique et protectionnisme, protection agricole, déficit commercial et concurrence industrielle, dumping et protection du marché, nationalisme économique). Bref, les différentes guerres commerciales pourraient bien être expliquées à la lumière de la théorie de la stabilité hégémonique.

Entre 1920 et 2025, on peut lister, à titre illustratif et de manière chronologique, huit principaux conflits commerciaux ayant opposé les États-Unis aux autres nations à travers le monde⁸. Il s'agit de Smoot-Hawley (1930-1934), une guerre commerciale opposant les États-Unis et les Européens ainsi que le Canada, la guerre du poulet (1962-1963), l'Europe imposant une guerre commerciale contre les États-Unis, les conflits commerciaux États-Unis-Japon (années 1980), ces derniers imposant au Japon des quotas, tarifs et d'autres mesures, la guerre des bananes (1993-2009), la dette du bœuf aux hormones (1989-2011), un conflit commercial entre les États-Unis et l'UE, le conflit Boeing-Airbus (2004-2021), la dispute sur le catfish (années 2000), et actuellement la guerre commerciale États-Unis-Chine (2018-2025) et les escalades tarifaires globales (2025). L'économie mondiale fait sans cesse face à des conflits commerciaux de manière cyclique au gré des intérêts des parties.

Fort de nombreux éléments factuels aussi bien du passé que du présent, il ressort que les guerres commerciales, entre les États-Unis et la Chine, et de manière générale, entre les différents États du système international, doivent être comprises dans une logique d'un cycle interminable. Il est donc impensable de

⁸ CEECON M. H., « Guerre commerciale sur les marchés : une approche historique pour en saisir les enjeux », Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES, Haute Ecole de Gestion de Genève, Filière Economie d'entreprise, 2021.

croire à un système international sans conflits commerciaux. Les États et les cercles académiques ont donc comme défi majeur de réfléchir, constamment, à des mécanismes de prévention ou de gestion idoines en matière de conflits commerciaux opposant les États.

L'efficacité du cadre multilatéral née du compromis de 1947 et poursuivie par la création de l'OMC en 1995 est de plus en plus questionnée. Le principe du libre-échange, incarné par l'OMC, conçu afin de créer les externalités positives globales (croissance économique, diffusion technologique), de réduire les risques de conflits commerciaux nuisibles pour tous, et surtout de favoriser la coopération internationale institutionnalisée, est en train d'être remis en cause par les puissances et les autres États, et en leur lieu et place, c'est le protectionnisme qui refait de plus en plus surface. L'urgence d'assurer à l'économie mondiale des perspectives crédibles et optimistes garantissant le bien-être mondial s'impose.

C'est pourquoi, dans cette dissertation, l'objectif poursuivi consiste à faire une relecture des causes et des conséquences des guerres commerciales, sous le prisme de la théorie de stabilité hégémonique, opposant les États-Unis d'Amérique, en tant que puissance hégémonique, et ses principaux partenaires commerciaux, principalement la Chine, l'Union européenne, le Japon, le Canada, etc. De cette analyse, nous espérons tirer, à partir des méthodes historique et analytique, les différentes leçons de l'histoire des causes ainsi que des conséquences de ces nombreux conflits commerciaux, ce qui nous permettra d'envisager les perspectives d'avenir rassurantes et crédibles des échanges mondiaux et de la croissance économique.

De manière opérationnelle, trois questions fondamentales sont au centre de notre dissertation : À la lumière de la théorie de la stabilité hégémonique, quelles sont les causes et les conséquences de différentes guerres commerciales impliquant les États-Unis et ses principaux partenaires commerciaux, principalement la Chine ? Quelles sont les leçons tirées de ces différentes guerres commerciales ? Sachant que les guerres commerciales sont inhérentes à la nature du système international, quelle stratégie les États, en tant qu'acteurs dudit système, peuvent-ils entrevoir pour garantir des perspectives d'avenir crédibles et rassurantes en faveur des échanges commerciaux et de la croissance de l'économie mondiale ?

En se fondant sur la théorie de la stabilité hégémonique (TSH) en économie politique internationale (EPI), nous anticipons ce qui suit : D'une part, les causes des différentes guerres commerciales sont des deux types, soit de puissance, soit d'ordre économique ou de richesse. D'autre part, dans la configuration actuelle du système international, il s'avère que le leadership de la puissance hégémonique dominante (les États-Unis) est en train d'être contesté par une puissance émergente (la Chine).

S'agissant des conséquences de différentes guerres commerciales, elles sont nombreuses et diverses et se résument à la remise en cause du principe de libre-échange : Les barrières tarifaires et non tarifaires agressives, conséquence logique des guerres commerciales, plongent l'économie mondiale dans l'incertitude, elles nuisent aux échanges internationaux, à la croissance économique et à l'emploi. Parmi les plus grandes leçons tirées de ces différentes guerres commerciales, on retient qu'en l'absence de la coopération interétatique (d'un ordre international), les effets des conflits commerciaux sont néfastes sur l'économie mondiale et n'épargnent aucun pays.

Étant donné que les conflits commerciaux sont inhérents au système international, seule la coopération multilatérale autour d'un régime international auquel tous les pays sont soumis constitue à ce jour une stratégie qui garantira le principe de libre-échange. Dans le cas contraire, ce sont les lois des plus forts (des puissances commerciales américaine et chinoise) qui vont s'appliquer, et par conséquent ne permettront pas de garantir les intérêts des différentes parties prenantes du système international.

Par ailleurs, en plus de l'introduction et de la conclusion, le plan de cet article se présente comme suit : historique de la guerre commerciale dans le système international, théorie de la stabilité hégémonique comme explication des principales causes des guerres commerciales entre les États-Unis et le reste du monde, théorie de la stabilité hégémonique et conséquences des guerres commerciales sur l'économie mondiale, perspectives d'avenir de l'économie mondiale.

I. HISTORIQUE DES GUERRES COMMERCIALES DANS LE SYSTÈME INTERNATIONAL

Les conflits commerciaux dans le système international n'ont jamais cessé de faire l'actualité de l'économie mondiale. Maxime Henri Ceccon note que les guerres commerciales ont vu leur naissance plus tôt que ce que l'on pourrait imaginer dans l'histoire de l'humanité. Pour illustrer son propos et montrer la permanence de ce phénomène dans le temps, il évoque l'exemple des blocus de la guerre du Péloponnèse comme une pratique de guerres commerciales en période de guerre et les situe entre 431-404 avant J.-C⁹.

En effet, cette guerre opposait les Spartiates à la ville d'Athènes, une ville qui subsistait, à cette époque, grâce à la nourriture importée par la mer. Au-delà de la sécularité de ce phénomène, Bilolo Kabuebue et Mulumba Tshienda montrent également que la guerre commerciale en cours et qui a commencé en 2017 n'est pas de nature à s'arrêter maintenant. Ils ont déclaré que, quelle que soit l'issue de l'élection entre Trump et Biden, on devrait assister dans l'avenir à une accentuation du duel entre les États-Unis et la Chine, deux puissances commerciales antagonistes sur le plan commercial. Ils ont également estimé que le style et l'approche peuvent changer, mais sur le fond rien ne va bouger. De nombreux auteurs s'accordent donc sur le fait que les guerres commerciales entre États perdurent trop longtemps sans qu'elles soient arrêtées.

Nous partageons également leur position étant donné que les guerres commerciales sont inhérentes au système international où, entre les États, il n'y a pas d'amitié, seuls les intérêts comptent. À chaque fois que leurs intérêts vitaux sur le plan économique ou de puissance seront menacés, une forte probabilité de conflit commercial n'est qu'une évidence.

II. THÉORIE DE LA STABILITÉ HÉGÉMONIQUE COMME CAUSES DES GUERRES COMMERCIALES ENTRE ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE RESTE DU MONDE

La guerre commerciale, en cours, entre les deux principales puissances commerciales de la planète (États-Unis et Chine), de par son intensité, ses multiples épisodes ainsi que ses effets réels ou latents, laissera une empreinte

⁹ CECCON M. H., *Loc. cit.*

indélébile dans l'histoire des guerres commerciales que l'humanité a connues. Du coup, l'urgence d'interroger le passé pour comprendre les causes réelles ou supposées afin d'éclairer les lanternes des praticiens, des chercheurs, des politiques et de tous ceux qui s'intéressent aux questions de l'économie internationale a constitué la motivation de la présente réflexion.

Dans cette section, nous voulons mettre à l'épreuve la théorie de la stabilité hégémonique afin de pouvoir expliquer les véritables causes de guerres commerciales. Pour y arriver, nous allons distinguer deux périodes pour faire une nette démarcation entre l'avant et l'après-deuxième guerre mondiale.

II. 1. La période de l'avant-deuxième guerre mondiale

Durant cette période, nous avons recensé un seul conflit commercial, à savoir le Smoot-Hawley Tariff Act (1930-1934), l'une des principales guerres commerciales infligées par les États-Unis à ses partenaires commerciaux, dont le Canada, l'Espagne, l'Italie et la Suisse. C'est une loi qui augmente les droits de douane à l'importation de plus de 20 000 types de biens, principalement, en lien avec l'agriculture et les biens industriels. La nouvelle loi impose une taxe de 59 % sur plus de 3200 biens importés aux États-Unis. Maxime Ceccon note que cette taxation n'était, en réalité, que la suite d'un autre tarif « Fordney-McCumber » de 1922 qui imposait en moyenne une taxation de 38 %, et sans surprise, en réponse à cette nouvelle loi, un grand nombre des partenaires commerciaux des USA ont rapidement à leur tour introduit des tarifs à l'importation. Ce qui avait entraîné cette guerre commerciale dite Smoot-Hawley qui amplifia la crise économique de 1929.

En nous référant à la théorie de la stabilité hégémonique, les guerres commerciales trouvent leurs explications à partir du déclin relatif de la puissance hégémonique (États-Unis d'Amérique) ; de la remise en cause de l'ordre libéral (le libre-échange) ; de la volonté de la puissance hégémonique de restaurer son autorité (l'action des États-Unis d'infliger les surtaxes aux passagers clandestins, une politique commerciale coercitive pour faire face à la crise économique de 1929).

En se servant des lanternes de la théorie de la stabilité hégémonique pour éclairer les causes de la guerre commerciale dite Smoot-Hawley, une guerre commerciale qui s'était déroulée entre 1930 et 1934, on retient ce qu'avant 1945, il n'existait aucun ordre international (pas de coopération multilatérale sur le

commerce international). Le commerce international était régi par des accords bilatéraux et coloniaux. Les États-Unis n'ont pas accepté d'initier un régime international pour repousser les crises commerciale et monétaire de cette époque et ont privilégié le protectionnisme.

Pour qu'un ordre économique international soit stable, le soutien d'une puissance hégémonique est requis. Inversement, en l'absence d'un hégémon (puissance hégémonique), l'économie mondiale court le risque de se détériorer, et on peut craindre que le nationalisme économique ne revienne à l'avant-scène et que les mesures protectionnistes se multiplient, mettant ainsi en péril le système international¹⁰. Tel est exactement le cas de figure qui s'était produit lors de la crise de 1929.

Du point de vue de la théorie de la stabilité hégémonique, la guerre commerciale de 1930-1934 n'était pas expliquée par le déclin d'une quelconque puissance hégémonique, bien au contraire, c'est à cause de son absence et du manque d'initiative de la part des États-Unis de prendre en charge un tel ordre. Par conséquent, chaque pays, y compris eux-mêmes, s'est précipité dans des mesures protectionnistes et des mesures de représailles les uns contre les autres, pour déboucher ainsi sur une guerre commerciale qui a fini par renforcer la crise économique qui était déjà en cours, loin de la juguler.

II. 2. La période de l'après-deuxième guerre mondiale

Entre 1945 et 2025, sept principales guerres commerciales ont été enregistrées, opposant les États-Unis d'Amérique et leurs principaux partenaires commerciaux. La principale caractéristique de cette période est l'existence de l'ordre multilatéral de l'après-deuxième-guerre-mondiale sous le leadership de la puissance américaine. Cet ordre est consacré par la signature, en 1947, du GATT, et la création de l'OMC en 1995. Ci-après, les différents conflits commerciaux :

¹⁰ STEPHANE P. et DESCHENES D., *Op cit.*

Tableau 1. Principales guerres commerciales entre les États-Unis d'Amérique et le reste du monde

Guerre commerciale	Période	Parties au conflit commercial	Causes	Instruments
1. Guerre du poulet	1962-1963	Europe Etats-Unis	Protection agricole	Droit de douane
2. Conflits commerciaux	Années 1980	Etats-Unis-Japon	Déficit commercial et concurrence industrielle	Droit de douane et quotas,
3. Guerre des bananes	1993-2009	Etats-Unis-UE-Pays ACP	Discrimination commerciale	Droit de douane et quotas
4. Bœuf aux hormones	1989-2011	Etats-Unis et l'UE	Conflit sur normes sanitaires	Normes sanitaires
5. Boeing-Airbus	2004-2021	Etats-Unis-UE	Rivalité technologique et subventions	Subventions,
6. Dispute sur le catfish (poisson-chat)	Années 2000	Etats-Unis-Vietnam	Dumping et protection du marché	Dumping,
7. Conflit Etats-Unis-Chine	2018-	Etats-Unis-Chine	Rivalité stratégique globale, Nationalisme économique	Droit de douane, taux de change, subventions

Source : Revue de littérature.

À la lumière de la théorie de la stabilité hégémonique, l'analyse de différents conflits commerciaux révèle que l'existence de l'ordre international post-1945 sur le commerce international incarné par le GATT (1947) et par la suite par l'OMC (1995) constitue un indicateur important de la confirmation des États-Unis comme puissance hégémonique et leader incontesté dudit ordre (la création des institutions de Bretton Woods, comme celle de l'OMC, font partie de l'initiative américaine : initiateur politique, concepteur intellectuel, garant financier, leader institutionnel). Lors du lancement de cet ordre, le libre-échange a non seulement été réel, mais a également permis de réduire la fréquence des conflits entre alliés. L'engagement des États-Unis était à son comble et même hyper motivé. Actuellement, l'hégémon remet en cause l'ordre qu'il a aidé à créer en agissant en dehors du cadre de l'OMC. Une contradiction flagrante, l'expression de son insatisfaction et de son déclin.

Contrairement à la période entre 1945 et 1960 où la stabilité du système est perceptible, la fréquence des conflits commerciaux devient récurrente après 1960 et implique de plus en plus la puissance hégémonique (États-Unis), constituant un signal fort du déclin de l'hégémon (États-Unis). Les conflits commerciaux observés sont donc loin d'être de simples événements, bien au contraire, c'est un signal révélateur d'une crise de leadership et de la gouvernance internationale (la résurgence du protectionnisme).

Le rejet du libre-échange par les États-Unis, à cause de leur implication, de manière répétée, dans les guerres commerciales (escalades tarifaires commerciales), montre qu'ils perçoivent leur leadership trop coûteux, d'où leur attitude égoïste. Les slogans de campagne de D. Trump « America First » ou encore « Make America great again » sont une expression éloquent de ce désespoir. Ça montre que les États-Unis sont en difficulté, il y a érosion du pouvoir relatif de cette puissance. Par conséquent son engagement à l'ordre établi (libre-échange) n'est plus motivé. Son leadership est sérieusement contesté. Ils ne sont plus disposés à jouer le franc jeu sous peine d'encourager davantage l'émergence d'une puissance concurrente (Chine).

L'ampleur de droits de douane infligée à la Chine, surtout en 2025, dénote d'une dégradation très avancée ou du déclin de la puissance hégémonique américaine. Certainement, le comportement des États-Unis s'explique par leur crainte de voir la puissance émergente (la Chine) renverser l'ordre établi. Voilà pourquoi la cible principale des Américains, dans le conflit en cours, c'est la Chine, malgré le nombre des partenaires commerciaux victimes de ces surtaxes. On peut constater des surtaxes de 145 % contre l'Empire du Milieu, et menaçant d'atteindre le seuil de 200 % contre lui. Et les deux puissances peinent toujours à conclure un accord complet mettant fin à cette crise.

Nous clôturons cette section liée à la relecture des causes de différentes guerres commerciales par le propos de Graham Allison, cité par Stéphane Paquin. Ce dernier soutient l'idée de la montée en puissance de la Chine qui, selon lui, constitue une véritable menace pour les États-Unis. Dans un débat sur la transition hégémonique avec son livre traduit en français en 2019, Vers la guerre. L'Amérique et la Chine dans le piège de Thucydide ?

Selon Allison, lorsqu'une puissance montante comme la Chine menace de prendre la place d'une puissance hégémonique sur le déclin comme les États-Unis, cela peut conduire à une situation très dangereuse similaire à celle décrite par l'historien grec Thucydide dans son Histoire de la guerre du Péloponnèse. Telle semble être, selon notre entendement, le sens de l'instabilité à laquelle le système international fait face à la suite des guerres commerciales dont la fréquence et l'ampleur créent une incertitude aux conséquences incalculables pour l'économie mondiale.

III. THÉORIE DE LA STABILITÉ HÉGÉMONIQUE ET CONSÉQUENCES DES GUERRES COMMERCIALES

Au-delà de la relecture des causes dans la précédente section, le même exercice sera fait sur les conséquences des guerres commerciales à la lumière de la théorie de la stabilité hégémonique. En effet, de nombreuses conséquences peuvent être tirées et clarifiées.

Après avoir passé en revue les principaux conflits commerciaux entre 1920 et 2025, il ressort comme conséquences qu'aujourd'hui, l'affaiblissement et la faillite de l'OMC ne permettent plus de garantir les différends entre les différents pays membres du système international. Ainsi donc, la prévisibilité et la lisibilité qu'inspirait l'OMC hier laissent la place à l'incertitude totale, un mauvais signal lancé aux chefs d'entreprises à travers le monde et aux différents États.

Parmi les facteurs perceptibles liés aux conséquences de différents conflits commerciaux, nous avons identifié l'affaiblissement du système multilatéral. À cause de la rivalité entre les États-Unis (la puissance hégémonique) et actuellement la Chine (puissance émergente), et auparavant le Japon ou encore l'UE, le libre-échange a été complètement dépouillé de sa substance.

La montée des comportements protectionnistes s'affirme de plus en plus et se généralise. À part le duel sans merci entre les États-Unis et la Chine, tous les pays de la planète font face à des surtaxes américaines, y compris les pays qui n'étaient pas directement concernés au départ.

Une autre conséquence directe des guerres commerciales est la baisse du volume des échanges commerciaux ainsi que la révision des perspectives de croissance économique mondiale. Toutes les fois qu'une guerre commerciale a été déclarée, les échanges internationaux n'ont jamais cessé de reculer en fonction de

la durée que celle-ci peut prendre, et la particularité lorsqu'il s'agit des États-Unis, du fait de son poids dans l'économie mondiale, est le poids du choc.

Actuellement, les rivalités entre la Chine et les États-Unis ont atteint le paroxysme, et ce, sur le plan technologique, commercial, militaire, diplomatique et même géostratégique.

Une autre conséquence de cette guerre, c'est la montée du nationalisme économique. Ce phénomène a été observé en Chine, dernièrement, à cause de ce conflit commercial. Plusieurs magasins ont fermé et des marques comme Samsung ont constaté une chute brutale de leur part de marché (passant de 15 % à 1 %) et une hausse de celle-ci en faveur des marques chinoises (Huawei, Xiaomi, Vivo et Oppo)¹¹.

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ECONOMIE MONDIALE

Envisager des perspectives d'avenir de l'économie mondiale revient tout simplement à réfléchir sur l'avenir du multilatéralisme, en tant que facteur déterminant dans le commerce international, et par ricochet, de la croissance économique. Le multilatéralisme constitue le socle du principe de libre-échange, un bien public international dont les États, acteurs de premier plan du système international, ont besoin pour booster le commerce, et *in fine*, la croissance économique mondiale. Inversement, l'unilatéralisme que promeut actuellement les États-Unis a été à la base de l'amplification des conflits commerciaux et monétaires dans l'entre-deux-guerres.

Jean-Marc Siroen rappelle qu'à l'origine de l'ordre multilatéral, il existait une raison fondamentale qui l'avait justifié et précédé tout compromis lié à la libéralisation des échanges internationaux¹². Au-delà de la motivation consistant à empêcher le retour des spirales protectionnistes qui ont amplifié la crise de 1929, il a été constaté que le multilatéralisme, s'il avait existé à cette époque, l'enclenchement de jeux non coopératifs « perdant-perdant » n'aurait jamais eu lieu. Ce qui justifie la nécessité coûte que coûte du multilatéralisme, incarné

¹¹ RAPPORT ASSEMBLEE NATIONALE FRANCAISE, Projet de Rapport MI Emergents d'Asie du Sud-Est, 2015.

¹² SIROEN J. M., *Art. cit*, pp. 727-728.

actuellement par l'OMC, comme pilier d'une stratégie d'un avenir maîtrisé du système international et ouvert à toutes les parties prenantes.

Les mêmes causes entraînant les mêmes effets, ce que l'on devait éviter hier (1929), c'est ce qui se trame aujourd'hui lorsque la puissance dominante (États-Unis) décide de paralyser l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qu'elle avait d'ailleurs aidée à sa mise en place pour servir ses intérêts dans un passé récent. Le résultat de ce jeu non coopératif perdant-perdant qui a causé d'importants dommages à l'économie mondiale, sur le plan économique et commercial, c'est pratiquement le même scénario qui s'installe progressivement depuis l'avènement de Donald Trump à la tête des États-Unis.

Jean-Marc Siroen note que, dans leur grande sagesse, les pères fondateurs du GATT, actuellement l'OMC, laissaient ouverte la possibilité de mesures de protection, seulement de manière strictement encadrée. Pour rappel, voici les trois possibilités permettant de saisir l'organe de règlement des différends (ORD) en cas de conflits commerciaux entre membres :

Le premier cas relatif à la procédure de règlement des différends, telle qu'elle a été révisée dans le traité de Marrakech (1994), peut être enclenché par la plainte d'un pays membre auprès de l'organe de règlement des différends de l'OMC contre un pays qui ne respecterait pas ses engagements ou, plus souvent, les règles de l'organisation formalisées dans ses traités. *In fine*, lorsque l'organe d'appel a rendu ses conclusions et qu'un délai raisonnable de mise en œuvre s'est écoulé, l'OMC peut autoriser le pays plaignant à prendre des sanctions sous la forme d'une hausse de droits de douane. Depuis 1995, vingt-trois plaintes ont été enregistrées pour le compte des USA à l'OMC contre la Chine, alors que ce dernier pays en a déposé seize contre les USA.

Dans le deuxième cas, il y a le recours à des instruments dits de « protection conditionnelle », qui permettent d'instituer des droits spécifiques dès lors que certaines conditions sont respectées, en l'occurrence la mise en évidence d'un préjudice pour un secteur concurrencé par les importations. Si ces conditions ne sont pas respectées, le pays exportateur peut déposer une plainte auprès de l'organe de règlement (ORD). Il s'agit des droits antidumping lorsque le prix d'importation est « anormalement » bas ou des droits compensateurs lorsque la production des biens exportés a bénéficié de subventions. Le critère de préjudice suffit pour utiliser des clauses de sauvegarde qui devront alors s'appliquer à tous

les importateurs et, le cas échéant, être compensées par des concessions sur d'autres produits.

Le troisième cas, enfin, rappelle qu'un dernier type d'action est permis par les articles XX et XXI du GATT. Le premier vise des « exceptions générales » de natures très diverses (moralité publique, préservation des végétaux, travail dans les prisons, etc.). Le second concerne les exceptions concernant la sécurité. En dehors de ces dispositions, l'OMC interdit « les sanctions unilatérales ». En d'autres termes, la « section 301 », bien que maintenue, ne peut donc pas conduire à des sanctions qui n'entreraient pas dans ce cadre. En cas de violation, il reviendrait aux autres pays membres de déposer une plainte à l'OMC.

En passant en revue ces trois possibilités pour saisir l'organe de règlement des différends de l'OMC, c'est justement pour essayer de montrer que cette institution internationale a prévu des mécanismes pour enregistrer des plaintes en cas de conflits ou de litiges commerciaux entre États. Force est de constater que les États-Unis d'Amérique, en imposant des surtaxes supplémentaires sur l'acier et l'aluminium, ont bien pris soin de se fonder sur la loi américaine [la section 232 du Trade Expansion Act of 1962] en lieu et place des dispositions prévues par l'OMC, les protections conditionnelles.

De ce qui précède, les perspectives d'avenir de l'économie mondiale s'annoncent très sombres à court terme, car les différents accords signés entre les États-Unis et ses partenaires, qui privilégient actuellement des accords bilatéraux, ne rassurent pas et peinent à aboutir aux résultats escomptés. À moyen et long terme, l'option la plus crédible reste la réinvention d'une nouvelle OMC. À ce niveau, deux options se présentent, selon notre entendement : soit partir de l'existant qui dispose d'une longue expérience et l'enrichir, moyennant des réformes, soit partir sur des nouvelles bases et créer une nouvelle organisation avec une nouvelle philosophie, une option très complexe à réaliser.

En attendant de relancer cette organisation incarnant le multilatéralisme, l'incertitude est quasi totale, car les échanges se réalisent sur base de l'unilatéralisme auquel est associé le jeu coopératif perdant-perdant, dont les résultats sont connus d'avance. Le contexte de la crise déclenchée en 1929 en est une illustration.

CONCLUSION

En guise de conclusion, cette dissertation a porté sur la relecture des guerres commerciales entre les États-Unis d'Amérique (hégémon) et le reste du monde, particulièrement la Chine (puissance émergente), comme un phénomène indissociable du système international, sous le prisme de la théorie de la stabilité hégémonique (TSH). Il ressort de cette analyse que la théorie susmentionnée a bel et bien permis d'interpréter les principaux conflits commerciaux ayant opposé les États-Unis et ses principaux partenaires commerciaux, parmi eux la Chine qui conteste actuellement le leadership américain sur de nombreux plans (commercial, économique, stratégique, technologique ou encore monétaire).

Il convient de rappeler qu'après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis, aujourd'hui une puissance en cours de déclin, ont été l'initiateur d'un ordre multilatéral sur le plan commercial garantissant le libre-échange, grâce à leur leadership économique, militaire, industriel, commercial et même stratégique. Pendant longtemps, cette puissance a tiré profit de cet ordre qu'ils ont eux-mêmes façonné pour servir ses intérêts. Cependant, des nations comme le Japon ou l'entité comme l'UE ont eu à contester à un moment donné de l'histoire le leadership des Américains. Actuellement, c'est, principalement, le tour de la Chine en pleine émergence de le contester. Ce pays qui n'a adhéré à l'OMC que vers 2001 contraint l'hégémon (États-Unis d'Amérique) à renoncer à l'ordre multilatéral fondé sur le commerce qu'ils ont initié et à préférer le protectionnisme. À ce jour, en mettant sur la balance les coûts et bénéfices, l'hégémon est perdant, voilà pourquoi il décide de faire couler le système multilatéral, actuellement, en faveur de la puissance émergente (la Chine).

L'émergence de la Chine n'est pas du goût des États-Unis d'Amérique, et cela se manifeste par des surtaxes sur de nombreux biens exportés par la Chine vers les États-Unis. Ce comportement est révélateur de plusieurs choses sur l'évolution du système international : l'affaiblissement du rôle des États-Unis en tant que puissance hégémonique, la peur du déclin relatif face à la Chine, la remise en cause du multilatéralisme (l'ordre établi), un symptôme d'instabilité du système international, une transition vers un nouvel ordre avec un nouveau leadership qui émerge avec l'affirmation progressive de la Chine en tant que puissance.

Pour des recherches à venir, nous pensons qu'il y a la nécessité d'approfondir la question de la gouvernance mondiale dans le commerce international. Il est évident que le système international est indissociable des conflits commerciaux. D'aucuns ont reconnu que le changement d'administration américaine n'est pas de nature à arrêter les guerres commerciales, de par leur nature, par ailleurs très ancienne. Le plus grand défi consistera soit à réformer partiellement l'OMC, désormais paralysée par l'unilatéralisme américain, soit à une refonte totale de celle-ci (OMC) pour redonner un nouveau souffle à cette organisation, étant donné que le multilatéralisme reste un gage en faveur de l'avenir du commerce international.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BILOLO K. B. et MULUMBA T. C., « La guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine : les dessous de cartes d'une guerre des monnaies piégée. Duel entre le Dollar et le renminbi », dans *Mouvements et Enjeux Sociaux- Revue Internationale des Dynamiques Sociales*, vol. 1, no 115, Octobre-Décembre 2020.
- CECCON M. H., « Guerre commerciale sur les marchés : une approche historique pour en saisir les enjeux », Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES, Haute Ecole de Gestion de Genève, Filière Economie d'entreprise, 2021.
- LUKUNGA N. F., « Du capitalisme libéral au capitalisme socialiste d'Etat : analyse sur la guerre commerciale entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine et ses implications pour la Corée du Sud », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n°005, Juillet-Septembre 2019.
- LUNKAMBA N. S., « De la guerre commerciale entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine et ses retombées sur l'économie internationale », dans *Revue Intelligence Stratégique*, no 007, Juillet-Décembre 2020.
- NICOLAS F., « Le conflit commercial sino-américain, une guerre froide qui ne dit pas son nom ? », dans *Annuaire de Relations Internationales*, no, vol. XXI, 2020.
- RAPPORT ASSEMBLEE NATIONALE FRANCAISE, *Projet de Rapport MI Emergents d'Asie du Sud-Est*, 2015.

-
- SIROEN J. M., « La guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine. Le multipartisme dans une impasse », dans *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol. XXI, no 2020, 2020.
 - STEPHANE P. et DESCHENES D., *Introductions aux relations internationales. Théories, pratiques et enjeux*. Ed. Chenelière Education, Québec, 2009.